



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur ASSIER

Délibération numéro :
2015/166

**Attribution d'une
subvention exceptionnelle
au comité du mémorial de
Sainte Radegonde**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : vendredi 2 octobre 2015,
que la convocation du conseil avait été
établie le vendredi 18 septembre 2015

Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Nathalie FORT pouvoir à Bérénice LACAN, Albine DALLE pouvoir à Claude ALIBERT, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.



La Commune de Millau participe activement à la transmission du devoir de mémoire à travers les diverses cérémonies notamment avec la participation les établissements scolaires de la Ville. Parallèlement, dans le cadre de la transmission de la mémoire de notre Histoire dans le département, elle apporte un soutien actif à certaines actions.

Le mémorial de Sainte Radegonde a été inauguré le 10 août 1946. Ce mémorial départemental rend hommage « aux victimes civiles de la barbarie nazie ».

A ce jour, le monument porte les marques de l'usure du temps. Un projet de remise en état est en cours.

La Mairie de Ste Radegonde, le Comité du Mémorial ont étudié le financement du projet et les différents partenariats possibles.

Aussi, la Ville de Millau dans un souci de Mémoire et de Transmission sur l'ensemble du département, souhaite aider le Comité du Mémorial de Ste Radegonde dans ce projet de rénovation.

Afin de rénover ce Mémorial départemental, la ville souhaite verser une subvention au Comité du Mémorial de Ste Radegonde.

Aussi, après avis favorable de la Commission Finances du 4 4 septembre 2015 Il est proposé au Conseil Municipal :

1. **DE VERSER** une subvention exceptionnelle de 150 € au Comité du Mémorial de Ste Radegonde,
2. **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document.

Imputation budgétaire :

Fonction : 025 TS : 100 Nature : 6574

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Accusé de réception

Reçu le - 5 OCT. 2015

Le Maire de Millau


Christophe SAINT-PIERRE



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2015/167

**Budget principal de la
commune Décision
Budgétaire Modificative n°2**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le vendredi 2 octobre 2015,
que la convocation du conseil avait été
établie le vendredi 18 septembre 2015
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Nathalie FORT pouvoir à Bérénice LACAN, Albine DALLE pouvoir à Claude ALIBERT, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL, Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2015/020 du 02 avril 2015 approuvant le budget primitif de la ville de Millau ;

Considérant que la décision modificative n°1 de 2015 du budget principal de la commune intégrant les résultats de l'exercice 2014 a été adoptée par délibération n°2015/081 lors de la séance du conseil municipal en date du 28 mai 2015;

Considérant qu'il y a lieu d'inscrire des crédits supplémentaires pour les opérations d'investissements en cours (places capelle et Mitterrand), pour la restructuration du Pont Vieux ainsi que pour d'autres opérations ;

Considérant que la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 89 234 euros et la section d'investissement à 676 800 euros ;